



**Mairie de LE CHEIX SUR  
MORGE  
Puy de Dôme**

**République Française**

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL  
MUNICIPAL  
Séance du 13 avril 2015**

Le 13 avril 2015, le conseil municipal de **LE CHEIX SUR MORGE** régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Yves LIGIER, Maire**.

**Etaient présents :** LIGIER Yves, LOUSTE-SOL Véronique, SAUVAT Jean-Claude, TAHARI Alain, DESSENDIER Lionel, BELIN Etienne, GOMARD Nadine, GRENET Laurent, PARRY Evelyne, BIOU Linda, CORBIN Bruno, MOREAU Coraline, LAGNIER Séverine.

**Avaient remis un pouvoir :** BIGAY Bertrand, CANTE Géraldine

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT :** Lionel DESSENDIER est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 16 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

**1/ Approbation du Compte Administratif 2014**

- résultat de fonctionnement : + 235 310.10 €
- résultat d'investissement : - 20 026.41 €

**2/ Approbation du Compte de Gestion :** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Mr le Receveur est certifié conforme et n'appelle ni observation, ni réserve.

**3/ Affectation du résultat :** compte-tenu des résultats de l'exercice 2014 et des restes à réaliser, le résultat à affecter en fonctionnement est de 204 591.41 €.

**4/ Vote des 3 taxes :** le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales de 2% pour 2015. Les nouveaux taux sont donc :

- taxe d'habitation : 10.49 %
- taxe sur le foncier bâti : 19.51 %
- taxe sur le foncier non bâti : 101.57 %

**5/ Vote du budget 2015 :**

- fonctionnement : 623 593.41 €
- investissement : 625 458.35 €
- budget global : 1 249 051.76 €

**6/ Le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune au service « droits des sols » de Riom Communauté ainsi que les termes de la convention réglant les dispositions relatives à ce service commun.**

**7/ Deux Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) seront mis à disposition de la commune par Riom Communauté en raison de la fermeture de la piscine Béatrice Hess pour travaux. Ces éducateurs interviendront pour les TAP et pendant les temps extrascolaires sur des temps d'animations sportives ponctuelles.**

8/ La commune valide l'entrée de la commune de Saint-Bonnet-près-Riom dans le **groupement de commande** pour l'achat de **fournitures administratives**.

9/ Bruno CORBIN est désigné délégué chargé de représenter la collectivité à l'Assemblée Générale Spéciale de la **SEMERAP** ainsi qu'au Comité de Contrôle Analogue.

10/ La date du **repas du CCAS** est fixée au 28 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ont été approuvées à l'unanimité.

**Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2122- 25 du CGCT.**

**Le Maire, Yves LIGIER.**